

ÉDITION SPÉCIALE

VILLE DE

Beaufort-en-Anjou

HORS SÉRIE BUDGET ANNÉE 2023

FINANCES
**UN BUDGET 2023
CONTRAIT MAIS
NÉCESSAIRE**

LE BUDGET
LES ÉLUS VOUS EXPLIQUENT TOUT
ÉTAT DES LIEUX, ORIENTATIONS...

WWW.BEAUFORTENANJOU.FR



Appli Beaufort



Twitter



Instagram



facebook



YouTube



Beaufort-en-Anjou

Éditorial

Alain Dozias, maire de la commune de Beaufort-en-Anjou



Comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, dès notre arrivée à la mairie, nous avons immédiatement lancé un audit financier. Il s'est avéré très vite que la situation était mauvaise : l'année 2022 se terminait tout juste positive et l'année 2023 s'annonçait déficitaire avec les éléments budgétaires du moment.

Malheureusement et tout au long de l'élaboration du budget, cette situation s'est confirmée. Vous le savez, un budget ne peut pas être déficitaire, il doit être à l'équilibre, il faut donc ajuster dépenses et recettes.

Ce hors-série « Trait d'union » a pour but de vous informer en toute transparence et clarté sur les éléments budgétaires qui ont été présentés aux conseils municipaux des 27 mars et 12 avril 2023, ainsi que lors de la réunion publique-débat « Budget 2023 » du 15 avril dernier aux Halles.

Vous retrouverez donc dans ce hors-série « spécial budget », les explications sur le fonctionnement d'un budget communal, l'état des lieux des finances de Beaufort-en-Anjou, les raisons structurelles et conjoncturelles, pourquoi en sommes-nous arrivés là, et les contraintes imposées, mais nécessaires, pour trouver des pistes d'économies et de recettes ».

Ville de Beaufort-en-Anjou

16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005 - Beaufort-en-Vallée
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60 - maire@beaufortenanjou.fr - www.beaufortenanjou.fr

Hors-série spécial budget 2023 de la ville de Beaufort-en-Anjou
4 parutions par an : hiver, printemps, été et automne.
Directeur de la publication : Alain Dozias, Maire / Rédaction : Ville de Beaufort-en-Anjou
Création et conception : © ville de Beaufort-en-Anjou
Impression : Artesienne Liévin - 03 21 72 78 90
Contact : communication@beaufortenanjou.fr
Magazine imprimé à 3600 exemplaires sur papier PEFC
N° ISSN 2677-233X - Dépôt légal : juin 2023
© Photos et illustrations : Ville de Beaufort-en-Anjou/Adobe stock

À noter : Les valeurs chiffrées présentées dans ce document ont été arrondies

SOMMAIRE

3 LE FONCTIONNEMENT D'UN BUDGET COMMUNAL

LES RECETTES ET LES DÉPENSES.



4 L'ÉTAT DES LIEUX FINANCIER DE BEAUFORT-EN-ANJOU

LA SITUATION 2023

6 POURQUOI EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?

LES RAISONS STRUCTURELLES ET CONJONCTURELLES

7 LES CONTRAINTES IMPOSÉES

TROUVER DES PISTES D'ÉCONOMIES ET DE RECETTES



Application « Ma ville dans ma poche », l'info de Beaufort-en-Anjou en direct sur votre smartphone



SUIVEZ-NOUS



Le fonctionnement d'un budget communal

Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Elles sont nécessaires au fonctionnement quotidien des services municipaux dans l'exercice de leurs missions auprès des habitants

Réglementairement - La date limite de vote des budgets des collectivités locales est fixée au 15 avril (article L. 1612-2 CGCT). Le budget doit être adopté au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Le budget d'une collectivité fonctionne comme pour un particulier : il y a des recettes et des dépenses. Cependant, contrairement à un particulier qui peut recourir au découvert et à l'emprunt pour recouvrir ses dettes de fonctionnement, une collectivité n'en a pas le droit. Elle doit, chaque année, présenter et voter un budget " a minima " à l'équilibre : les dépenses sont égales aux recettes. Il est même souhaitable que le budget de fonctionnement soit excédentaire.

Avec ce budget positif, la collectivité rembourse ses emprunts, peut investir dans de nouveaux projets, solliciter des subventions, nécessaires

"Une commune n'a pas le droit de recourir à l'emprunt pour rembourser ses dettes de fonctionnement. C'est interdit."

Les investissements des 5 dernières années sont de 9 600 000 €. 3 800 000 € ont été financés avec des emprunts.

Le taux d'endettement est de 1471 € par habitant avec la piscine (1060€/hab. sans la piscine). La moyenne départementale d'une commune de même strate est de 634 €.

aux investissements et même utiliser ses " économies " pour financer ses projets sans avoir recours à l'emprunt.

Lorsque le budget d'une collectivité n'est pas voté en équilibre réel, la Chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'état (Préfecture), nomme une ou des personnes chargées de prendre les mesures (économies, hausses d'impôts) permettant de retrouver cet équilibre. Les élus n'ont, alors, plus aucune autonomie sur les comptes de la Collectivité.

Le budget doit être voté, chaque année, avant le 15 avril.



L'état des lieux financier de Beaufort-en-Anjou avant le vote du budget

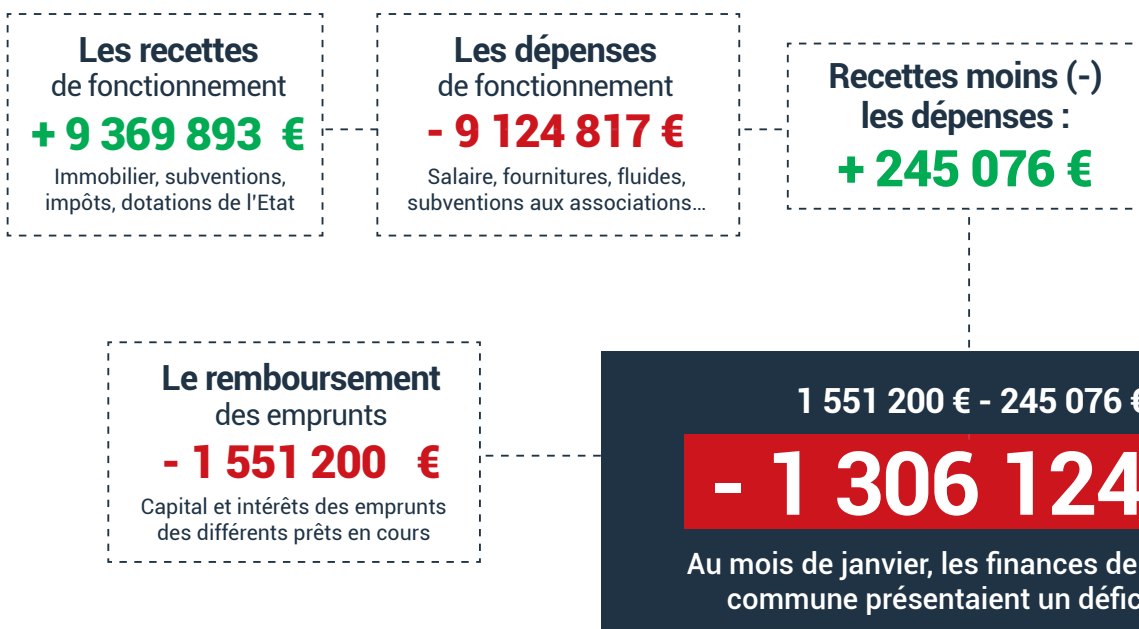
Où en était la commune au mois de janvier 2023 ?

Pour répondre en toute objectivité et transparence, un dossier à été travaillé avec la réalisation d'un audit financier, la rencontre d'un représentant de la Direction Générale des Finances et de la Sous-préfète de Saumur.

Règlementairement - Si la collectivité vote un budget en déséquilibre et ne trouve pas de solutions rapides et concrètes, elle est mise sous tutelle de l'État. Le Préfet « prend alors la main » et les élus n'ont plus aucune autonomie sur les comptes de la collectivité.

Chaque année la collectivité perçoit des **recettes de fonctionnement** : impôts fonciers, dotations de l'Etat, subventions, vente de biens immobiliers, recettes des services (restaurant scolaire, accueil de loisirs...). En parallèle aux recettes, la collectivité a **des dépenses nécessaires au fonctionnement** des services municipaux : charges de personnel (salaires), fournitures, matériels, charges de gestion courante (fluides c'est-à-dire électricité, eau, chauffage), entretien, réparation, subventions aux associations. Il faut également prendre en compte le remboursement des emprunts.

Après prise en compte de tous les éléments présentés ci-dessus, la situation prévisionnelle 2023 pour Beaufort-en-Anjou était la suivante :





“ Les finances de la commune présentaient un déficit de 1 306 124 € avant le vote du budget.

Des efforts doivent être faits pour ne pas être mis sous tutelle de l'État et garder une autonomie sur la gestion de la collectivité, notamment budgétaire et financière. Nous voulons faire vivre notre commune de Beaufort-en-Anjou”.



Rémi Godard, 1^{er} adjoint chargé des Finances de Beaufort-en-Anjou.



Après notre élection de janvier dernier, nous avons tout de suite enclenché notre travail pour établir le budget 2023 avec une date butoir fixée pour les collectivités locales au 15 avril, date limite pour voter un budget équilibré et sincère.

Nous nous sommes donc attelés à la tâche immédiatement avec 2 objectifs : celui d'avoir un état des lieux financier clair, précis qui nous permettrait de lancer les projets que nous vous avons annoncés et de communiquer ces résultats aux habitants de Beaufort-en-Anjou. Nous avons travaillé, avec les agents de la commune que je remercie, sur de très nombreux dossiers.

Les mauvaises nouvelles se sont accumulées au fil de nos travaux : endettement très (trop) fort, engagements en cours, gestion de la dette, masse salariale en très forte hausse, augmentation des fluides et des taux d'emprunts variables... et tout cela couplé par une trésorerie, permettant de payer les salaires des agents, plus que fragile de 19 jours alors que la moyenne des communes de même grandeur que Beaufort-en-Anjou est de 180 jours... Nous avons compris, vite, très vite, que le budget n'allait pas être à l'équilibre cette année et que nous n'avions pas la trésorerie nécessaire pour rembourser les emprunts déjà en cours. Notre commune, contrairement à nos voisines, n'était pas préparée à supporter les aléas très forts que nous connaissons. Les réserves financières de notre commune se sont également épuisées au fil des années et des divers investissements.

Notre certitude a été confortée par la production d'un Audit Financier (consultable sur le site de la Mairie) que nous avons sollicité dès le 23 janvier 2023 et par la production d'une étude rétrospective de la Direction Générale des Finances Publiques en février. Aujourd'hui, nous, élus, avons été contraints et forcés de prendre des mesures drastiques pour équilibrer le budget. La réalité et la transparence me portent à vous dire que nous allons avoir deux ou trois années financières difficiles.

Nous travaillons collectivement avec les élus pour dégager des marges de manœuvre qui seront nécessaires pour rétablir les comptes. Toutes les pistes d'économies et de recettes nouvelles sont étudiées et seront réévaluées très régulièrement. Si nous faisons très attention et si la conjoncture financière se veut meilleure (taux Euribor et inflation), nous devrions sortir de cette situation financière difficile ».

Les augmentations 2023
pour Beaufort-en-Anjou se
décomposent comme suit :

Hausse très forte des intérêts
des taux d'emprunts

+176 000 €

Intérêts des emprunts à
taux variables (40%)

Envol du prix des fluides et
autres prestations de service

+ 266 000 €

Gaz, alimentation, fournitures, papier...

Masse salariale de la ville

+ 372 000 €

Hausse du point d'indice des agents,
recrutements supplémentaires,
avancements de carrière...

Provisions pour
contentieux en cours

470 000 €

Hausse de l'emprunt
des locaux de la gendarmerie

113 000 €

La **somme totale** des montants
présentés ci-dessus de
1 397 000 € a été intégrée
dans le calcul des dépenses
annoncées en page 3 (9 124 817 €).

**la situation financière de la
commune et le recours régulier
à l'emprunt entraîne un taux de
désendettement à 11 ans.**



< 5 ans
Situation très favorable

5-10 ans
Situation favorable

10-12 ans
Vigilance

> 12 ans
Situation critique



Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?

Les raisons structurelles et conjoncturelles



Des réserves financières qui se sont épuisées

Beaufort-en-Anjou possède une avance de trésorerie
de 19 jours. Le niveau suffisant se situe entre 30 et
90 jours. La moyenne pour les communes de même
strate du département est de 180 jours*.

Beaufort-en-Anjou doit faire face à des augmentations très importantes pour l'année 2023. Les intérêts des emprunts ont fortement augmenté du fait de leur taux variable. Parmi ces emprunts y figure l'emprunt toxique qui n'a pas été renégocié ni diminué du fond de soutien créé en 2014 par la loi de finances.

Le prix des fluides comme le gaz, l'électricité s'est envolé avec l'inflation que nous connaissons tous actuellement. Sans compter l'augmentation des coûts des différentes prestations de services comme les repas de la cantine, les produits d'entretien, le papier. La masse salariale a augmenté de 400 000 € entre le compte administratif 2021 et 2022. Elle augmente de nouveau de 372 000 € en 2023, du fait de l'augmentation du point d'indice, des avancements de carrière, de la résorption des emplois précaires (sans prévision de son financement) et des créations de postes envisagées.

La ville doit aussi provisionner pour rembourser les différents litiges en cours. Dans ce remboursement figure une provision pour le chanvre à hauteur de 250 000 €. Un bail a été signé le 20 janvier 2023, avant notre entrée en fonction, obligeant de ce fait la commune à réaliser des travaux qu'elle ne peut réaliser du fait de sa situation financière. Ce bail prévoit qu'en cas d'expropriation, l'indemnité due au locataire sera de 250 000 €. Il s'ajoute, à tous ces points, des réserves financières de la commune qui se sont épuisées au fil des ans et des investissements, de 2 111 000 € en 2017 à 426 000 € en 2022.

Les contraintes imposées

Trouver des pistes d'économies et de recettes

Un effort collectif

Élus et services de la collectivité, habitants, associations... tous participent à cet effort budgétaire contraint, mais nécessaire.

Après avoir travaillé et trouvé toutes les pistes de réduction des dépenses et d'augmentation des recettes, y compris par le levier fiscal, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou a voté un budget 2023 sincère à l'équilibre. Élus et services de la collectivité, habitants de Beaufort et de Gée, associations... tous participent à cet effort contraint, mais nécessaire.

Au regard de la situation actuelle, la commune n'a pas de capacité financière pour investir. Les élus ont donc renoncé à la mise en œuvre de leur programme d'investissement annoncé pour 2023. Ils ont également baissé leurs indemnités de 10 %. À la demande des élus, les services de la collectivité ont baissé leurs lignes budgétaires, tout en préservant un service public de qualité (accueil de loisirs, offre culturelle...).

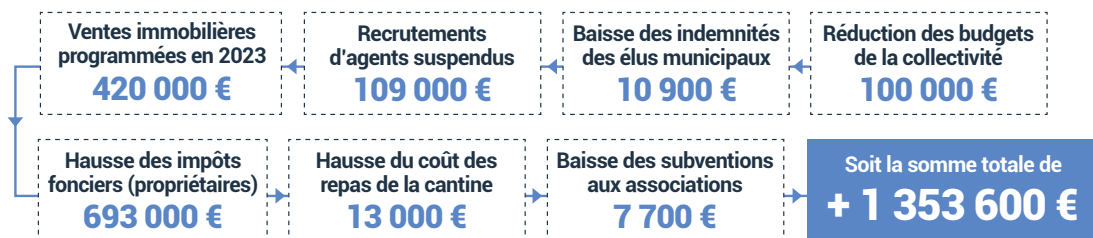
La hausse du coût des repas de la cantine a été répercutée partiellement sur les factures des familles au 1^{er} mai (11%). Elle sera revue trimestriellement. Depuis janvier 2023, 45 % des familles bénéficient du dispositif de l'État "Cantine à 1€".

Le taux communal des impôts fonciers augmente de 21 %. Pour exemple, les propriétaires d'une maison tout confort, avec 898€ d'impôts en 2022, connaîtront une hausse de 269€ en 2023, soit 1167€.

La taxe foncière n'avait pas été réévaluée depuis une dizaine d'années. Les subventions attribuées aux associations, chaque année, pour les accompagner dans leur fonctionnement et la réalisation de leurs projets spécifiques, sont revues à la baisse de 10%.

Certains recrutements d'agents prévus cette année sont suspendus. La mise en œuvre d'une politique de cessions immobilières, pour les biens non essentiels à la collectivité est en cours et encadrée. L'ensemble dit "du Chanvre", sera mis en vente. La ville ne peut, à ce jour, ni assumer le remboursement de ce prêt (qui représente, à lui seul, 1 point d'impôt), ni engager financièrement les travaux prévus pour l'accueil d'un karting-bowling. L'édition n°3 du budget participatif citoyen est mise en sommeil.

"Grâce aux efforts partagés par tous, le conseil municipal a présenté et voté un budget 2023 à l'équilibre et sincère"





Alain Dozias, Maire de Beaufort-en-Anjou.



Nous avons prévu, jusqu'aux prochaines élections municipales de 2026, un programme autour de 3 grands axes : la citoyenneté, la culture et l'environnement. Si le volet citoyenneté se développe normalement avec la mise en route des permanences citoyennes, du

Conseil des Sages et des comités consultatifs, les deux autres sont quant à eux fortement ralentis à ce jour.

Nous sommes contraints, face à la découverte de la situation financière catastrophique de la commune, de reporter certains de nos projets. Notre programme d'investissements pour l'environnement afin de lutter activement contre le réchauffement climatique et la consommation énergétique de nos bâtiments communaux est poursuivi mais sera moins dynamique que prévu. Notre programme culturel avec le lancement de la construction du complexe « cinéma-théâtre-musique » va être ralenti. Nous allons toutefois réfléchir avec les habitants, avec le comité consultatif puis lancer les études et travailler aux recherches de subventions possibles. Nous prendrons un peu plus de temps avant de déposer la première pierre.

Je tiens à vous en informer. Oui, les finances de la collectivité sont au rouge, je ne vous mentirai pas. Oui, nous devons tous fournir des efforts importants pour ne pas être sous la tutelle de l'État et garder la maîtrise budgétaire de nos finances.

Mais, je tiens aussi à vous rassurer. Nous sommes tous mobilisés et j'en suis persuadé, nous allons remporter ce défi ensemble et remettre notre belle ville sur les rails pour relancer les projets. La situation actuelle ne nous empêche pas d'enclencher le travail de réflexion sur nos projets à venir. Nous avons d'ailleurs réuni le premier comité consultatif " cinéma-théâtre-musique " le 11 mai dernier. Un vrai temps d'échanges constructif et participatif avec vous, habitants et usagers.

Soyez assurés, nous sommes à votre écoute.

N'hésitez pas à nous consulter, nous répondrons à vos interrogations.

Documentation

Vous pouvez consulter, à tout moment, les documents financiers, l'audit et les diaporamas du budget 2023.

Ils sont consultables sur le site internet de la commune en rubrique « Vie municipale / Le budget » ou en version papier sur demande au 02 41 79 74 66 www.beaufortenanjou.fr

Pour aller plus loin

Vous avez des questions, venez rencontrer les élus.

Des permanences citoyennes du Maire sont proposées tous les samedis matin de 10h à 12h en mairie.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous auprès des adjoints et des conseillers au 02 41 79 74 68

** Sauf annulation exceptionnelle (l'information est spécifiée en page agenda du site internet de la ville).*

Mais aussi...

Vous serez informés régulièrement de la situation

Les élus municipaux souhaitent que vous soyez régulièrement informés. Cela commencera avec la présentation, dans les six mois à venir, d'un état des lieux des finances de la commune.



Ville de Beaufort-en-Anjou

16, rue de l'Hôtel de Ville - CS70005
Beaufort-en-Vallée - 49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 79 74 60 - maire@beaufortenanjou.fr
www.beaufortenanjou.fr